

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 649** Subvention (35.000 euros) et convention avec la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'octroi d'une subvention à la Fondation Institut kurde de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à la Fondation Institut kurde de Paris, 106 rue Lafayette 75010 Paris pour son action en faveur de la culture kurde. 2016\_05476 (DAC).

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de la Ville de Paris 2016 - nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**